

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2018 DES EXPLOITANTS DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE

Depuis 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 92 communes et une population de 1,9 millions d'habitants.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Conformément à l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Régie personnalisée transmet à la Métropole un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Ces rapports sont présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux.
L'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Les exploitants des services publics de l'eau et de l'assainissement ont remis leur rapport pour l'exercice 2018, à savoir :

- 56 Rapports annuels de délégataires
- 2 rapports de régie personnalisée
- 1 rapport de SPL

Sommaire :

1 – présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire Marseille-Provence page 2

2 – présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire du Pays d'Aix page 20

3 – présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire du Pays Salonais page 26

4 – présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire Istres-Ouest Provence page 30

5 – présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire du Pays d'Aubagne page 35

Conclusion :

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels des exploitants (délégataires, régies personnalisées et SPL) sont examinés par la commission.

Présentation des rapports annuels 2018 des délégataires des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire de Marseille Provence

A – Société Eau de Marseille Métropole (structure juridique dédiée) : Contrat de délégation eau potable sur les communes du Conseil de Territoire de Marseille à l'exception de Plan-de-Cuques et de Gémenos-centre.

1- Présentation du contrat de délégation :

Par délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le nouveau Contrat de Délégation de Service Public de l'Eau sur son territoire et ses annexes, établi pour une durée de 15 ans.

Ce contrat a débuté le 1^{er} janvier 2014 et la prise d'effet de la délégation a eu lieu le 1^{er} juillet 2014.(01/07/2014 - 30/06/2029).

Le périmètre concerne les activités d'adduction, de production et de distribution d'eau potable.

Un premier avenant au Contrat, approuvé par délibération du 9 octobre 2014, a été conclu afin de :

- prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} juillet 2014 ;
- prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA ;
- mettre en cohérence les différents articles du Contrat relatifs au rachat des compteurs;
- corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.

Un second avenant approuvé par délibération du 20 novembre 2015 a été conclu afin de prendre en compte :

- l'évolution de la répartition des prestations mutualisées ;
- certaines adaptations ou précisions à des engagements du Délégataire ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service ;
- la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées ;
- les incidences de la loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du règlement de service ;
- l'adaptation du Barème de Prix ;
- la collaboration du Délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat « CONPERE » avec l'Agence de l'Eau ;
- la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire ;
- les demandes de la Communauté urbaine, qui représentaient des charges supplémentaires pour le Délégataire et les demandes du Délégataire, qui représentaient des économies de charges pour le délégataire.

Un troisième avenant approuvé par délibération du 22 mars 2018 a été conclu afin de prendre en compte :

- l'évolution du schéma organisationnel de la Structure Juridique Dédiee (SJD) et les incidences contractuelles associées, notamment en termes de prestations mutualisées.
- le nouveau schéma de gouvernance à mettre en place afin de le rendre plus opérationnel et efficient ;
- la révision de conditions tarifaires. Evolution de certains tarifs et introduction de deux nouveaux abonnements pour mieux répondre aux besoins rencontrés ;
- la révision du Règlement de Service permettant d'inclure les évolutions tarifaires précitées ;
- la modification de certains Indicateurs de performance. Certaines évolutions d'indicateurs de performance contractuels (définitions, valeurs cibles) ont été identifiées par la Métropole comme nécessaires pour mieux évaluer la qualité et performance du Service ;
- les nouvelles mesures en matière de Cybersécurité : les évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV)
- les nouvelles mesures en matière de protection des données privées (RGPD) à compter de 2018
- l'introduction d'un audit quinquennal permettant ainsi de s'assurer, sur une période de 5 ans, du respect de l'équilibre économique de la délégation, de l'évolution de la performance et des principaux engagements contractuels. Il pourra conduire, le cas échéant, à des ajustements contractuels ;
- la modification de la composition des travaux neufs. Avec la non-réalisation de certaines opérations et leur substitution par des opérations à réaliser d'ici décembre 2019
- Les incidences de la télérelève des compteurs d'eau sur le Service. L'autorité délégante a souhaité introduire des clauses contractuelles permettant de garantir le suivi de la performance du système de télérelève (indicateurs de performance) et d'optimiser la relation à l'utilisateur ;
- les demandes de la Métropole, qui représentaient des charges supplémentaires pour le Délégataire et les demandes du Délégataire, qui représentaient des économies de charges pour le délégataire.

2 – Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau / assainissement payées par les abonnés.

Le montant de la part délégataire au 01/01/2019 est de : 1,3777 € HT/m³

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Chiffres Clés :

177 km : longueur du Canal de Marseille

9 Usines de production

Réservoirs : 119 cuves sur 92 sites

197 783 compteurs Eau potable

458 ETP Salariés affectés au Service de l'Eau

Evolution	2017	2018
Prélèvement d'eau canal de Marseille (m ³)	173 504 507	156 495 508
Réseau de distribution (km)	2950	2956
Eau distribuée (en million de m ³)	88	81
Habitants desservis	1 051 722	1 053 110
Abonnements Eau potable	207 554	209 852

Nombre d'analyses réalisées	5871 (dont 3575 ARS)	5848 (dont 3534 ARS)
Qualité microbiologique/taux de conformité	99,9%	100%
Qualité physicochimique/taux de conformité	100%	100%
Rendement canal	76,4%	78,7%
Rendement réseau	85,5%	86,0%

- Évolutions qualitatives et techniques :

La performance du service rendu est suivie en 2018 à l'aide de 53 Indicateurs de Performance) dont l'évaluation donne lieu, suivant l'atteinte ou non des objectifs contractuels, à des pénalités. Un intéressement peut être octroyé pour 8 indicateurs ayant atteint des valeurs seuils contractuelles.

Le suivi, par les différentes équipes, tout au long de l'année, des multiples engagements (dont les indicateurs et les documents contractuels remis périodiquement par le délégataire) permet de s'assurer de leur respect. Le non-respect de ces engagements peut aboutir à l'application de sanctions prévues.

Performance du service rendu aux usagers (qualité de l'eau, continuité de la fourniture d'eau, relation clientèle) : le Service rendu est globalement de qualité, seuls trois indicateurs sont en dessous de la cible.

Performance de la gestion du service (maintenance des installations, rendements, gestion des travaux, gestion financière) : le Service est de bonne qualité.

Performance en termes de développement durable (biodiversité, volet énergétique, gestion des déchets et chantiers, volet social et sociétal) : le Service atteint les objectifs attendus.

Pour la 4^{ème} année, le Service de l'eau est un service « zéro carbone » grâce aux actions sur les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable et des opérations de compensation des gaz à effet de serre.

Les travaux

• Travaux de renouvellement

La gestion patrimoniale de l'ensemble des ouvrages du service de l'Eau est confiée au délégataire. Ceci représente un enjeu financier important de la délégation. Les montants contractuels prévus et les linéaires associés sont garants du bon état patrimonial du Service (1% de réseau renouvelé /an en moyenne de la durée du contrat).

La performance de cette gestion est suivie de manière opérationnelle (suivi des chantiers) et quantitative.

Le Contrat prévoit en effet la réalisation de bilans pluriannuels des taux de réalisation de renouvellement qui pourraient donner lieu à sanction.

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2018 pour les travaux de renouvellement s'élève à 125 M€ HT dont **21,1M € HT** sur l'exercice 2018 pour les programmes de renouvellement 2018.

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2018 (€HT)					
	Dépensé (M€)		Engagé (M€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2018 (a)	2018 (b)	De 2014 à 2018 (c)	2018 (d)	De 2014 à 2018 (a/c)	2018 (b/d)
CANALISATIONS/BRANCHEMENT	100,11	16,55	107,20	25,01	92,36%	66,17 %
EQUIPEMENTS	14,37	2,70	15,79	3,67	91,01%	73,02%
GENIE CIVIL - Canal	8,39	1,57	8,86	1,30	94,70%	120,77%
GENIE CIVIL - Hors canal	2,73	0,38	2,83	0,49	96,47%	77,55%
TOTAL	125,60	21,18	134,71	30,47	93,33%	69,51%

En 2018, renouvellement programmé de 32,2 km de canalisations et 2 736 branchements.

• Travaux neufs :

Le montant dépensé à fin 2018 est de **34,2M€ HT**

3 opérations ont été terminées en 2018:

- La pose de 3 chauffe-eau solaires sur trois sites de production d'eau potable
- La pose d'ombrières sur Vallon Dol
- La pose de compteurs arrosage sur le canal de Marseille.

Les projets stratégiques 2018

Le lancement de l'Audit quinquennal au 2ème semestre.

Dans le cadre du Système de télérelevé, la facturation émise sur la base de consommation réelle démarré au 2ème semestre.

Solidarité internationale : lancement du 2ème appel à projets et bilan d'étape sur les projets ubventionnés.

- Évolutions juridiques :

L'avenant 3 a été signé le 26 avril 2018.

- Évolutions économiques :

Le bénéfice net après participations et impôts est de 5M€ en 2018.

Au 31/12/2018, les recettes d'exploitation atteignent 183,36M€ contre 192,53M€ en 2017 soit une diminution de 4,76%. Elles s'élèvent à 184,54M€ au CEP, soit une diminution entre le réalisé 2018 et le CEP de 0,64%.

Au 31/12/2018, les charges d'exploitation représentent 175,35M€ contre 183,24M€ en 2017, soit une diminution de 4,30%. Cette baisse est corrélée à la baisse des produits d'exploitation. Au CEP, les charges d'exploitation atteignent 173,76M€ soit une variation entre le réalisé 2018 et le CEP de 0,93%.

La forte pluviométrie qui a marqué l'année 2018 ainsi que la baisse des volumes consommés des boîtes de lavage ont engendré une dégradation des produits d'exploitation.

SEMM	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart année 2018/ 2017
Produits	85 645 561 €	190 295 147 €	198 337 787 €	192 531 023 €	183 356 196 €	-4,76%
Charges	75 219 812 €	166 154 347 €	188 505 797 €	183 238 364 €	175 352 497 €	-4,30%
Résultat avant impôt	10 425 749 €	24 140 800 €	9 831 990 €	9 292 659 €	8 003 699 €	-13,87%
RESULTAT	4 910 013 €	14 213 485 €	6 552 393 €	5 728 726 €	5 007 683 €	-12,59%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2018 :

Poursuite des axes identifiés pour les exercices antérieurs :

Rendements/économies d'eau : Amélioration continue des actions visant à maîtriser les volumes livrés, rejetés (dont fiabilisation des comptages).

Taxes Foncières : Disposer d'un état des lieux complet des taxes foncières prises en charge directement par la SEMM.

Cybersécurité : suivre la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Service à l'utilisateur : poursuivre l'optimisation de la relation à l'utilisateur grâce aux perspectives offertes par la télérelève des compteurs d'eau.

Relation clientèle : point développé dans l'audit quinquennal

- **Gestion des abonnements :** Finaliser l'état des lieux global pour la partie Eau brute, régulariser les écarts, proposer des solutions.

- **Refonte du Règlement de service :** Disposer d'un document simplifié, fiable et plus lisible pour les usagers.

Principal axe identifié à compter de 2019 :

SI-Plan de Reprise d'Activité et Plan de Continuité d'Activité : amélioration du compte rendu du test annuel en vue d'un suivi efficient d'AMP

B – SERAMM : Contrat de délégation assainissement zone Centre

1- Présentation du contrat de délégation :

* objet du contrat : exploitation du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de la Métropole Aix Marseille sur le périmètre de la zone CENTRE qui correspond aux communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons, et la Zone Industrielle de Gémenos, ainsi que la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la commune de Marseille.

* date de notification : 1^{er} janvier 2014

* durée : 15 ans

*échéance : 31 décembre 2028

Six avenants ont été conclus à ce jour :

- Le premier avenant concerne la revue initiale du contrat (clarifications, corrections d'erreurs matérielles).
- Le deuxième concerne le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif (unification des divers règlements).
- Le troisième clarifie, adapte, harmonise et crée des engagements. L'avenant 3 a une incidence financière sur le contrat (0,3% du montant initial).

- Le quatrième définit les conditions de mise en place d'une unité de production de biométhane à l'usine des Boues de Marseille et les conditions de financement des travaux. Incidence de 2,2% sur le montant initial du contrat de délégation.
- Le cinquième met en cohérence la filière boues et les conditions de rémunération du délégataire, clarifie les modalités d'établissement des devis de branchements neufs et divers engagements du délégataire. Incidence de 0,6% sur le montant initial du contrat, soit une incidence cumulée de 3,1% depuis l'origine.
- Le sixième modifie le règlement de service afin d'améliorer le contrôle des conventions de déversements des industriels.

2 - Rappel des principaux financements :

2.1 Les travaux neufs à la charge du délégataire

Pour le contrat assainissement zone centre, le montant des investissements est de 65M€ sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment :

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m³
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des prétraitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier les déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
 - Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
 - La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).

2.2 Les travaux de renouvellement à la charge du délégataire

Montant total sur la durée du contrat :

		Collecte	Traitement	Pluvial
SERAMM	Programmé	2 137 980 €	36 506 205 €	3 303 525 €
	Non programmé	124 440 €	6 055 425 €	1 175 910 €

Les travaux portent sur le renouvellement des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives : comparatif des volumes traités, nombre d'usagers entre 2016 et 2017 et tout autre élément quantitatif lié à la fourniture du service rendu

Evolution	2017	2018
Volumes facturés	51 127 326	50 168 099
Nombre d'abonnés raccordés	130 839	131 645
Nombre d'abonnés raccordables	662	674

Chiffres clés :

- 2 031 km de réseaux
- 19 471 grilles et avaloirs
- 56 723 regards d'accès au réseau
- 96 stations de pompage
- 157 surverses au milieu naturel
- 3 stations d'épuration (Marseille, Frioul et Le Rove-Niolon)
- 36 bassins de rétention et retenues collinaires
- 132 641 Abonnements
- 109 390 branchements
- Taux de desserte 98,2%
- 74 millions de m³ d'eaux usées traitées
- 14 132 tonnes de boues (TMS)
- 162 km de canalisation curées
- Avaloirs : 54 794 visités et 25 243 curés
- 118 kms d'inspection pedestre
- 225 kms de canalisations inspectées par vidéopériscopes et 49 km par caméra
- 193 kms de ruisseaux inspectés, 103 nettoyés

- Évolutions qualitatives et techniques :

La performance du service rendu est suivie en 2018 à l'aide de 60 indicateurs de performance dont l'évaluation donne lieu, suivant l'atteinte ou non des objectifs contractuels, à des pénalités.

Le suivi des engagements, par les différentes équipes, tout au long de l'année, permet de s'assurer de leur respect ou non, avec sanctions le cas échéant.

Performance du service rendu aux usagers : satisfaisant stable, seuls deux indicateurs sont en dessous de la cible.

Performance technique : satisfaisant stable. 11 indicateurs sous l'objectif

Performance en termes de développement durable : satisfaisant stable. Pas d'indicateur sous l'objectif

Performance en termes de travaux : insatisfaisant stable. 2 indicateurs sous l'objectif

Les travaux

- Travaux de renouvellement

Seuls le renouvellement électromécanique et le renouvellement des branchements sont à charge du délégataire. Le renouvellement des canalisations est à charge de la Métropole, à l'exception des tronçons de longueur inférieure à 12 ml en non visitable, 20 ml en visitable.

La performance de cette gestion est suivie de manière opérationnelle (suivi des chantiers) et quantitative.

Le contrat prévoit la réalisation de bilans pluriannuels des taux de réalisation de renouvellement.

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2018 pour les travaux de renouvellement électromécanique s'élève à 11,83 M€ HT dont 1,5 M€ HT sur l'exercice 2018.

Suivi de la réalisation des Travaux de renouvellement électromécanique **Partie technique –Programme 2018**

% Avancement opérations	Collecte	Traitement	Pluvial
Travaux en cours	8,3	10,4	27,3
Opérations Terminées	33,3	54,7	54,5
Travaux a planifier	58,3	34,9	18,2
Pourcentage	100,00%	100%	100,00%

Partie financière

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2018 (€HT)					
	Dépensé (M€)		Engagé (M€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2018 (a)	2018 (b)	De 2014 à 2018 (c)	2018 (d)	De 2014 à 2018 (a/c)	2018 (b/d)
COLLECTE	0,24	0,09	0,43	0,18	57,10%	48,38%
TRAITEMENT	10,94	1,28	11,99	2,01	91,24%	63,48%
PLUVIAL	0,64	0,14	0,92	0,37	69,71%	37,36%
TOTAL	11,83	1,50	13,34	2,56	88,65%	58,67%

En 2018, 538 unités de branchements ont été renouvelées par le délégataire (objectif annuel 400 unités), ce qui permet d'atteindre l'objectif quinquennal du contrat.

- **Travaux neufs :**

Au 31 décembre 2018, le montant dépensé des travaux neufs est de 64 465 499 € correspondant à l'engagement contractuel.

Les projets stratégiques 2018

Le bassin GANAY et les prétraitements réhabilités de l'usine des eaux Géolide ont été mis en service au 1^{er} janvier 2018.

La transformation des avaloirs de l'hypercentre (mise en place de barreaudages, clapets et paniers) était quasiment achevée à fin 2018.

Les travaux de l'unité biométhane ont été réalisés en 2018 pour une mise en service en janvier 2019 comme prévu.

Le bassin Lajout et le poste de relèvement Saint Michel ont été incorporés en 2018.

- Évolutions juridiques : avenants 4,5 et 6 conclus en 2017 et incidence cumulée de 3,1% depuis l'origine sur le montant du contrat. Pas d'avenant en 2018.

- Évolutions économiques :

Le résultat de l'exercice 2018 est de 3 M€.

En 2018, le total des produits est en recul de 0,6% par rapport à 2017 (101,15 M€ en 2018 contre 101,79M€ en 2017). En revanche, il est en progression de 42,1% par rapport au CEP (71,17 M€).

Le total des charges en 2018 est en augmentation de 1,1% par rapport à 2017 (84,59 M€ en 2018 contre 83,68M€ en 2017) et de 50,8% par rapport au CEP (56,08M€).

SERAMM	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart années 2018/2017
Produits	63,9 M€	119,1 M€	114,7 M€	101,8 M€	101,1 M€	-0.6%
Charges	65,0 M€	117,0 M€	107,2 M€	95,7 M€	97,3 M€	+1,1%
Résultat avant impôt	-1,1 M€	2,1 M€	7,5 M€	6,1 M€	3,8 M€	-37,7%
RESULTAT	-1,1 M€	0,9 M€	5,7 M€	5,5 M€	3,0 M€	-45,5%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Principaux axes identifiés à compter de l'exercice 2018 :

- ✓Lutte contre les odeurs et l'H₂S
- ✓Problématique de la désodorisation de l'usine des eaux
- ✓Réflexion sur le devenir des boues de Géolide
- ✓Nouveau SIG délégataire et solutions de mobilité
- ✓Modernisation du contrôle et du nettoyage des avaloirs
- ✓Rendu de l'audit quinquennal
- ✓Actions visant à la qualité des eaux de baignade
- ✓Proposition d'un chapitre dédié Systèmes d'information dans le cadre du RAD
- ✓Amélioration des données cartographiques
- ✓Procédure de réalisation/facturation des branchements neufs
- ✓Méthode de calcul des eaux parasites permanentes
- ✓Levée des réserves sur les travaux du prétraitement Géolide
- ✓Outils d'inventaire

C – SAEM : Contrat de délégation assainissement zone est

1- Présentation du contrat de délégation :

* objet du contrat : exploitation du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de la Métropole Aix Marseille sur le périmètre de la zone EST qui correspond aux communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort la Bédoule.

* date de notification : 1^{er} janvier 2014

* durée : 15 ans

*échéance : 31 décembre 2028

Quatre avenants ont été conclus à ce jour :

- Le premier avenant concerne la revue initiale du contrat (clarifications, corrections d'erreurs matérielles).
- Le deuxième concerne le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif (unification des divers règlements). Ces deux avenants sont sans incidence financière.
- Le troisième précise, clarifie et adapte plusieurs engagements mineurs
- Le quatrième modifie le règlement de service afin d'améliorer le contrôle des conventions de déversements des industriels.

2 - Rappel des principaux financements :

2.1 Les travaux neufs à la charge du délégataire

Pour le contrat assainissement zone est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

2.2 Les travaux de renouvellement à la charge du délégataire

Montant total sur la durée du contrat :

		Collecte	Traitement
SAEM	Programmé	623 718 €	3 705 757 €
	Non programmé	88 500 €	490 500 €

Les travaux portent sur le renouvellement des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Evolution	2017	2018
Volumes facturés	3 569 545	3 427 405
Nombre d'abonnés raccordés	13 917	14 145
Nombre d'abonnés raccordables	171	243

Chiffres clés :

- Évolutions qualitatives et techniques :

La performance du service rendu est suivie en 2018 à l'aide de 48 indicateurs de performance) dont l'évaluation donne lieu, suivant l'atteinte ou non des objectifs contractuels, à des pénalités.

Le suivi des engagements, par les différentes équipes, tout au long de l'année, permet de s'assurer de leur respect ou non, avec sanctions le cas échéant.

Performance du service rendu aux usagers : satisfaisant stable, 1 indicateur sous l'objectif

Performance technique : satisfaisant stable, 1 indicateur sous l'objectif

Performance en termes de développement durable : satisfaisant en hausse

Performance en termes de travaux : satisfaisant en hausse

Les travaux

- Travaux de renouvellement

Seuls le renouvellement électromécanique et le renouvellement des branchements sont à charge du délégataire. Le renouvellement des canalisations est à charge de la Métropole, à l'exception des tronçons de longueur inférieure à 12 ml en non visitable.

La performance de cette gestion est suivie de manière opérationnelle (suivi des chantiers) et quantitative.

Le contrat prévoit en effet la réalisation de bilans pluriannuels des taux de réalisation de renouvellement.

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2018 pour les travaux de renouvellement électromécanique s'élève à **1 559 k€ HT** dont **215 k€ HT** sur l'exercice 2018 pour le programme de renouvellement 2018.

Suivi de la réalisation des Travaux de renouvellement électromécanique

Partie technique – Programme 2018

% Avancement opérations	Equipement
Travaux En Cours	6%
Opérations Terminées	94%
Pourcentage	100,00%

Partie Financière

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2018 (€HT)					
	Dépensé (k€)		Engagé (k€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2018 (a)	2018 (b)	De 2014 à 2018 (c)	2018 (d)	De 2014 à 2018 (a/c)	2018 (b/d)
COLLECTE	1 559	215	1 236	248	126,12%	86,69%
TRAITEMENT						

En 2018, 103,4 unités de branchements ont été renouvelées par le délégataire (objectif annuel 39 unités), ce qui permet d'atteindre l'objectif quinquennal du contrat.

- Travaux neufs :

Au 31 décembre 2018, le montant dépensé des travaux neufs est de 1 007 220 € correspondant à l'engagement contractuel. Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2017.

Les projets stratégiques 2018

- ✓ Intégration de plusieurs extensions de réseau :
 - chemin du réservoir à Ceyreste (1 071 ml) et route de Caunet (205 ml)
 - hameau de Roquefort la Bédoule (911 ml)
 - chemin du Pareyraou à La Ciotat (242 ml)
- ✓ 3 postes de relevage mis en service en cours d'année (2 à Ceyreste, 1 à la Ciotat (Subilia))
- ✓ Première exploitation des données de sectorisation des eaux parasites sur Ceyreste et La Ciotat

- Évolutions juridiques : avenants 3 et 4 passés fin 2017. Pas d'avenant en 2018

- Évolutions économiques :

Le Résultat de l'exercice 2018 est déficitaire de 1 300 K€.

En 2018, le total des charges est en progression de 10,7% par rapport à 2017 (6 222K€ en 2018 contre 5 563K€ en 2017) et de 70,6% par rapport au CEP (3 646K€).

Au 31/12/2018, les recettes représentent 4 941K€ contre 4 747K€ en 2017 soit une augmentation de 4,2%. Elles s'élèvent à 3 759K€ au CEP, soit une augmentation entre le réalisé 2018 et le CEP de 31,4%

SAEM	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart années 2018/2017
Produits	4,1 M€	4,1 M€	4,5 M€	4,8 M€	4,9 M€	+4,2%
Charges	4,8 M€	5,4 M€	5,1 M€	5,6 M€	6,2 M€	+10,7%
Résultat avant impôt	-0,7 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	+62,5%
RESULTAT	-0,7 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	+62,5%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- ✓ Nécessité de renforcer la désodorisation de l'usine de Cassis
- ✓ Sortie du contentieux la Ciotat
- ✓ Poursuite du plan de réduction des eaux parasites (accélération proposée sur La Ciotat (2020))
- ✓ Evaluation de la procédure de saisine pour avis technique DSP
- ✓ Rendu audit quinquennal
- ✓ Réduction des eaux parasites au PR Ceyreste
- ✓ Régularisation du statut des PR des chantiers navals de La Ciotat (ex SEMIDEP)
- ✓ Proposition d'amélioration de la base documentaire technique
- ✓ Proposition de rapport de vétusté des ouvrages
- ✓ Proposition pour information exhaustive des ouvrages intégrés au patrimoine dans le cadre du RAD

D – SAOM : Contrat de délégation assainissement zone Ouest

1- Présentation du contrat de délégation :

* objet du contrat : exploitation du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de la Métropole Aix Marseille sur le périmètre de la zone OUEST qui correspond aux communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

* date de notification : 1^{er} janvier 2014

* durée : 15 ans

*échéance : 31 décembre 2028

Quatre avenants ont été conclus à ce jour :

- Le premier avenant concerne la revue initiale du contrat (clarifications, corrections d'erreurs matérielles).
- Le deuxième concerne le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif (unification des divers règlements). Ces deux avenants sont sans incidence financière.
- Le troisième précise, clarifie et adapte plusieurs engagements mineurs
- Le quatrième modifie le règlement de service afin d'améliorer le contrôle des conventions de déversements des industriels.

2 - Rappel des principaux financements :

2.1 Les travaux neufs à la charge du délégataire

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

2.2 Les travaux de renouvellement à la charge du délégataire

Montant total sur la durée du contrat :

		Collecte	Traitement
SAOM	Programmé	1 274 313 €	3 916 233 €
	Non programmé	150 000 €	420 000 €

Les travaux portent sur le renouvellement des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Evolutions	2017	2018
Volumes facturés	4 586 765	4 424 211
Nombre d'abonnés raccordés	25 265	25 813
Nombre d'abonnés raccordables	375	528

Chiffres clés :

SAOM 15 salariés

402 Kms de réseaux

(hors branchements)

4 stations d'épuration

(CLR, MLP, ELR, CLM)

55 stations de relevage

42 surverses

10 414 regards d'accès au réseau

21 810 branchements (+108/2017)

25 813 raccordés

375 raccordables

4 805 455 m³ d'eaux usées traitées

1 371 tonnes de boues TMS

1 348 branchements contrôlés

58 branchements neufs

103 branchements renouvelés

- Évolutions qualitatives et techniques :

La performance du service rendu est suivie en 2018 à l'aide de 50 indicateurs de performance) dont l'évaluation donne lieu, suivant l'atteinte ou non des objectifs contractuels, à des pénalités.

Le suivi des engagements, par les différentes équipes, tout au long de l'année, permet de s'assurer de leur respect ou non, avec sanctions le cas échéant.

Performance du service rendu aux usagers : satisfaisant en hausse

Performance technique : satisfaisant stable. 1 indicateur sous l'objectif

Performance en termes de développement durable : satisfaisant en hausse. 1 indicateur sous l'objectif

Performance en termes de travaux : satisfaisant en hausse.

Les travaux

- Travaux de renouvellement

Seuls le renouvellement électromécanique et le renouvellement des branchements sont à charge du délégataire. Le renouvellement des canalisations est à charge de la Métropole, à l'exception des tronçons de longueur inférieure à 12 ml en non visitable.

La performance de cette gestion est suivie de manière opérationnelle (suivi des chantiers) et quantitative.

Le contrat prévoit en effet la réalisation de bilans pluriannuels des taux de réalisation de renouvellement.

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2018 pour les travaux de renouvellement électromécanique s'élève à **1 812 k€ HT** dont **352 k€ HT** sur l'exercice 2018 pour les programmes de renouvellement 2018.

Suivi de la réalisation des Travaux de renouvellement électromécanique
Partie technique –Programme 2018

% Avancement opérations	Equipement
Travaux à planifier	12,00%
Opérations Terminées	88,00%
Pourcentage	100,00%

Partie Financière

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2018 (€HT)					
	Dépensé (k€)		Engagé (k€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2018 (a)	2018 (b)	De 2014 à 2018 (c)	2018 (d)	De 2014 à 2018 (a/c)	2018 (b/d)
COLLECTE	1 812	352	1 672	355	108,39%	99,40%
TRAITEMENT						

En 2018, 103 unités de branchements ont été renouvelées par le délégataire (objectif annuel 72 unités), ce qui permet d'atteindre l'objectif quinquennal du contrat.

- Travaux neufs :

Au 31 décembre 2018, le montant dépensé des travaux neufs est 1 400 680 € correspondant à l'engagement contractuel .Le programme des travaux neuf s'est terminé en 2016.

Les projets stratégiques 2018

- ✓ Intégration de 5 postes de relèvement et 2300 ml de réseau à Ensues La Redonne
- ✓ Restructuration du PR de la Tuilière à Carry Le Rouet
- ✓ Première exploitation des données de sectorisation des eaux parasites sur Marignane La Palun et Châteauneuf Les Martigues

- Évolutions juridiques :

En 2017, 2 avenants ont été passés. Pas d'avenant en 2018.

- Évolutions économiques :

Le Résultat de l'exercice 2018 est déficitaire de 1 200 K€.

Au 31/12/2018, le total des charges est en progression de 3,9% par rapport à 2017 (6 873K€ en 2018 contre 6 614K€ en 2017) et de 46,6% par rapport au CEP (4 689K€).

Le total des produits en 2018 est en augmentation de 1,1% par rapport à 2017 (5 715K€ en 2018 contre 5 653€ en 2017) et également par rapport au CEP à hauteur de 17,9% (4 843K€)

SAOM	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart années 2018/2017
Produits	4,9 M€	4,9 M€	5,5 M€	5,6 M€	5,7 M€	+1,1%
Charges	5,8 M€	6,6 M€	6,7 M€	6,6 M€	6,9 M€	+3,9%
Résultat avant impôt	-0,9 M€	-1,7 M€	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	+20%
RESULTAT	-0,9 M€	-1,7 M€	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	+20%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- ✓ Poursuite du plan de réduction des eaux parasites (accélération proposée sur CLM et MLP)
- ✓ Evaluation de la procédure de saisine pour avis technique DSP
- ✓ Rendu audit quinquennal
- ✓ Proposition d'amélioration de la base documentaire technique
- ✓ Proposition de rapport de vétusté des ouvrages
- ✓ Proposition pour information exhaustive des ouvrages intégrés au patrimoine dans le cadre du RAD

Présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire du Pays d'Aix

1- Présentation des contrats de délégation :

Le territoire du Pays d'Aix a en charge la compétence eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence était auparavant exercée par les communes qui avaient leurs propres contrats de délégation de service public.

Le tableau joint en *annexe 1* détaille pour chaque commune le délégataire en charge de la compétence, ainsi que pour les quatre stations d'épuration sur le territoire du Pays d'Aix qui font l'objet d'un contrat de délégation de service spécifique (STEP de Bouc-Bel-Air, Coudoux, Fuveau, et STEP industrielle de Rousset).

2 - Comptes annuels des résultats d'exploitation :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau / assainissement payées par les abonnés.

Les tableaux en annexes reprennent par commune, les montants de la part délégataire et les tarifs Eau et Assainissement (*annexe 1*) et les décomptes annuels des résultats d'exploitation pour chaque contrat de délégation (*annexe 2*).

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

L'année 2018 a vu le transfert effectif de l'exercice des compétences eau, assainissement, pluvial et DECI des communes au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, entraînant une écessive restructuration organisationnelle des élus et des services du territoire.

- Évolutions quantitatives :

De 2017 à 2018 pour l'eau potable, le nombre d'abonnés est passé à 109 813 soit une augmentation de 1,8%, et le volume d'eau facturé est passé de 24 284 744 m³ à 23 936 720 m³ soit une baisse de 1,5%.

- Évolutions qualitatives et techniques

Nouveaux contrats de délégation de service public ayant pris effet après le 1^{er} janvier 2018 :

- l'eau et l'assainissement pour les communes de Bouc Bel Air, Cabriès, Eguilles, Le Tholonet,
- l'épuration de Bouc Bel Air et Simiane Collongue (ex. Syndicat Intercommunal Pour l'Assainissement de Bouc Bel Air et Simiane).

- Évolutions juridiques :

Prolongation par avenants des contrats de DSP :

- Eau et Assainissement pour la commune des Pennes Mirabeau jusqu'au 30/09/2019
- Assainissement pour la commune de Fuveau et exploitation de la station d'épuration Fuveau Gréasque (ex. Syndicat Mixte d'Assainissement Rives Hautes) jusqu'au 31/10/2019

Création de la Régie des Eaux du Pays d'Aix par le Conseil de Métropole du 28 juin 2018.

- Évolutions économiques :

Voir le tableau en *annexe 2*.

On constate que tous les contrats de Délégation de Service Public (DSP) sont déficitaires sauf une DSP pour l'eau potable :

- Eau : 2 714 982 € de déficit pour un produit de 23 680 550 € soit 11,5% du produit. Une seule commune bénéficiaire.
- Assainissement : 1 628 808 € de déficit pour un produit de 11 911 176 € soit 13,7% du produit.

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- Conduite des audits de fin de contrat pour l'eau et l'assainissement sur la commune de La Roque d'Anthéron et pour la station d'épuration de Coudoux Ventabren courant 2019.
- Procédure de passation de Délégation de Service Public pour l'eau et l'assainissement en cours pour la commune des Pennes Mirabeau. Notification prévue le 1^{er} février 2020.
- Début d'exploitation de l'assainissement sur la commune de Fuveau par la REPA au 1^{er} novembre 2019

Annexe 1 : Tableau Mode de gestion, part délégataire, tarif de l'eau

Commune	Eau			Assainissement		
	Mode de gestion Eau	Part moyenne Délégataire au m3 HT	Tarif moyen au m3 HT	Mode de gestion Assain.	Part moyenne Délégataire au m3 HT	Tarif moyen au m3 HT
Aixen Provence	Régie : REPA	0,00 €	1,4415 €	Régie : REPA	0,00 €	1,3234 €
Beaureueil	DSP : SEM	1,34 €	2,4875 €	DSP : SEM	1,44 €	1,7563 €
Bouc Bel Air	DSP : SEM	0,94 €	1,5041 €	DSP : SEM	1,00 €	1,4895 €
Cabriès	DSP : SEM	1,98 €	2,6468 €	DSP : SEM	1,28 €	1,5414 €
Châteauneuf le Rouge	DSP : SEM	1,45 €	2,0861 €	Régie : REPA	0,00 €	1,1874 €
Coudoux	DSP : SEM	0,89 €	2,0282 €	DSP : SEM + SIA CV	0,73 €	0,9559 €
Eguilles	DSP : SAUR	1,64 €	2,6038 €	DSP : Véolia	1,08 €	1,8887 €
Fuveau	DSP : SEM	1,43 €	2,0179 €	DSP : SEM + ex.SMARH	1,15 €	1,8741 €
Gardanne	Régie : REPA	0,00 €	1,5834 €	Régie : REPA	0,00 €	1,1874 €
Gréasque	Régie : BMG	0,00 €	1,9239 €	Régie+DSP : BMG + ex.SMARH	0,00 €	1,6217 €
Jouques	DSP : SEERC	1,44 €	2,0237 €	DSP : SEERC	1,55 €	1,8944 €
La Roque d'Anthéron	DSP : SEM	1,26 €	2,0342 €	DSP : SEM	0,77 €	1,3021 €
Lambesc	DSP : SEM	1,24 €	2,0036 €	DSP : SEM	0,96 €	1,2879 €
Le Puy Sainte Réparate	DSP : SEM	0,80 €	1,5657 €	DSP : SEM	0,59 €	1,5399 €
Le Tholonet	DSP : Véolia	1,09 €	1,5941 €	DSP : Véolia	1,11 €	1,4166 €
Les Pennes Mirabeau	DSP : SEM	1,78 €	2,2401 €	DSP : SEM	1,04 €	1,4149 €
Meyrargues	DSP : SEM	0,87 €	1,2861 €	DSP : SEM	1,02 €	1,4095 €
Meyreuil	DSP : SAUR	0,91 €	1,3334 €	DSP : SAUR	1,15 €	1,8000 €
Mimet	Régie : BMG	0,00 €	1,9239 €	Régie+DSP : BMG + ex.SMARH	0,00 €	1,6217 €
Pertuis	Régie : SIVOM DL	0,00 €	2,5775 €	Régie : SIVOM Durance Lubéron	0,00 €	2,0667 €
Peynier	DSP : SEM	1,53 €	1,9766 €	DSP Peynier SEM	0,90 €	1,3487 €
Peyrolles	DSP : SEM	1,10 €	1,6141 €	DSP Peyrolles SEM	1,49 €	1,6716 €
Puylobier	DSP : SEM	1,41 €	1,8148 €	DSP : SEM	1,01 €	1,5153 €
Rognes	DSP : SUEZ	1,15 €	1,8489 €	DSP : SUEZ	1,02 €	1,6469 €
Rousset	DSP : SEM	0,79 €	1,4099 €	DSP : SEM + OTV	1,53 €	2,1757 €
Saint Antonin sur Bayon	DSP : SEM	1,59 €	2,8155 €	Régie : REPA	1,12 €	1,2822 €
Saint Cannat	DSP : SUEZ	1,22 €	2,2272 €	DSP : SEERC	0,00 €	1,3096 €
Saint Estève Janson	Régie : REPA	0,00 €	1,4541 €	Régie : REPA	0,52 €	2,1068 €
Saint Marc Jaumegarde	Régie : REPA	0,00 €	1,4415 €	Régie : REPA	0,00 €	1,3234 €
Saint Paul lez Durance	Régie : REPA	0,00 €	1,4541 €	Régie : REPA	0,00 €	1,3234 €
Simiane Collongue	Régie : BMG	0,00 €	1,9552 €	Régie+DSP : BMG + SIFA	0,00 €	1,3096 €
Trets	DSP : SEM	1,02 €	1,7442 €	DSP : SEM	0,87 €	1,3963 €
Vauvenargues	DSP : SEM	1,47 €	2,5956 €	DSP : SEM	1,03 €	1,5199 €
Venelles	Régie : REPA	0,00 €	1,4541 €	Régie : REPA	0,00 €	1,3096 €
Ventabren	DSP : SEM	1,53 €	2,2590 €	DSP : SEM + SIA CV	0,47 €	0,8123 €
Vitrolles	DSP : SEM	1,10 €	1,5895 €	DSP : SAUR	0,74 €	1,0680 €

Annexe 2-1 : Tableau présentant les produits, charges et résultats par commune pour 2017 et 2018 pour les Délégation de Service Public

<u>Eau</u>	Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Châteauneuf le Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil
------------	-------------	--------------	---------	----------------------	---------	----------	--------	---------	---------------------	---------	---------------------	-------------	---------------------	------------	----------

CARE 2018

Produits	75 826 €	1 148 590 €	1 279 745 €	437 960 €	488 740 €	1 494 400 €	1 216 896 €	341 610 €	630 369 €	831 219 €	417 985 €	281 544 €	3 718 416 €	249 860 €	618 400 €
Charges	105 421 €	1 376 908 €	1 360 496 €	475 297 €	551 051 €	1 394 200 €	1 362 969 €	375 580 €	708 238 €	1 010 724 €	570 843 €	369 971 €	3 879 768 €	303 092 €	676 100 €
Résult. Av. impôt	-29 594 €	-228 318 €	-80 751 €	-37 336 €	-62 311 €	100 200 €	-146 072 €	-33 960 €	-77 869 €	-179 505 €	-152 858 €	-88 427 €	-161 352 €	-53 232 €	-57 800 €
Résultat net	-29 594 €	-228 318 €	-80 751 €	-37 336 €	-62 311 €	65 900 €	-146 072 €	-33 960 €	-77 869 €	-179 505 €	-152 858 €	-88 427 €	-161 352 €	-53 232 €	-57 800 €

CARE 2017

Produits	95 791 €	2 038 487 €		283 805 €	244 215 €	1 081 200 €	1 343 731 €	313 010 €	706 548 €	869 556 €	438 090 €	250 555 €	3 915 025 €	179 554 €	429 080 €
Charges	119 125 €	2 002 613 €		283 100 €	292 900 €	1 040 400 €	1 380 065 €	338 040 €	704 456 €	985 762 €	553 062 €	275 446 €	3 614 403 €	228 844 €	657 310 €
Résult. Av. impôt	-23 333 €	35 873 €		705 €	-48 685 €	40 800 €	-36 334 €	-25 020 €	2 092 €	-116 206 €	-114 973 €	-24 890 €	300 621 €	-49 290 €	-228 230 €
Résultat	-23 333 €	32 617 €		705 €	-48 685 €	26 800 €	-36 334 €	-25 020 €	2 092 €	-116 206 €	-114 973 €	-24 890 €	213 660 €	-49 290 €	-228 230 €

<u>Assainissement</u>	Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Châteauneuf le Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil
-----------------------	-------------	--------------	---------	----------------------	---------	----------	--------	---------	---------------------	---------	---------------------	-------------	---------------------	------------	----------

CARE 2018

Produits	27 639 €	538 930 €	507 876 €		69 341 €	609 509 €	341 855 €	248 110 €	401 538 €	403 712 €	269 152 €	180 030 €	1 386 237 €	158 723 €	517 200 €
Charges	42 639 €	597 825 €	621 006 €		84 657 €	683 274 €	392 801 €	295 330 €	463 537 €	525 618 €	337 262 €	305 002 €	1 520 220 €	202 873 €	521 000 €
Résult. Av. impôt	-14 454 €	-58 895 €	-113 128 €		-15 316 €	-73 767 €	-50 946 €	-47 220 €	-61 999 €	-121 906 €	-68 110 €	-124 973 €	-133 982 €	-44 160 €	-3 800 €
Résultat net	-14 454 €	-58 895 €	-113 128 €		-15 316 €	-73 767 €	-50 946 €	-47 220 €	-61 999 €	-121 906 €	-68 110 €	-124 972 €	-133 982 €	-44 160 €	-3 800 €

CARE 2017

Produits	28 990 €	872 094 €			61 630 €	536 664 €	494 634 €	312 600 €	450 704 €	419 704 €	278 039 €	150 519 €	1 360 165 €	120 293 €	204 430 €
Charges	42 769 €	760 821 €			80 269 €	600 479 €	495 226 €	221 320 €	485 376 €	531 808 €	409 531 €	181 546 €	1 533 740 €	162 684 €	412 590 €
Résult. Av. impôt	-13 779 €	111 273 €			-18 639 €	-63 814 €	-592 €	91 280 €	-34 672 €	-112 104 €	-131 491 €	-21 027 €	-173 575 €	-42 390 €	-208 150 €
Résultat	-13 779 €	78 441 €			-18 639 €	-63 815 €	-592 €	60 850 €	-34 672 €	-112 104 €	-131 491 €	-31 027 €	-173 575 €	-42 390 €	-208 150 €

<u>Eau</u>	Peynier	Peyrolles	Puyloubier	Rognes	Rousset	Saint Antonin	Saint Cannat	Trets	Vauvenar gues	Ventabren	Vitrolles	TOTAL
------------	---------	-----------	------------	--------	---------	---------------	--------------	-------	------------------	-----------	-----------	-------

CARE 2018

Produits	464 281 €	377 382 €	228 098 €	208 580 €	703 112 €	69 335 €	465 700 €	1 115 694 €	167 296 €	853 466 €	5 184 046 €	23 068 550 €
Charges	577 968 €	454 191 €	276 388 €	307 590 €	832 548 €	84 061 €	546 850 €	1 290 846 €	213 095 €	979 344 €	5 699 484 €	25 783 023 €
Résult. Av. impôt	-76 809 €	-76 809 €	-51 290 €	-99 010 €	-129 436 €	-14 726 €	-81 150 €	-175 152 €	-45 799 €	-125 878 €	-515 438 €	-2 680 682 €
Résultat net	-76 809 €	-76 809 €	-51 290 €	-99 010 €	-129 436 €	-14 726 €	-81 150 €	-175 152 €	-45 799 €	-125 878 €	-515 438 €	-2 714 982 €

CARE 2017

Produits	550 782 €	399 770 €	220 095 €	211 160 €	744 899 €	62 258 €	464 030 €	696 814 €	193 728 €	914 276 €	5 488 157 €	22 134 616 €
Charges	634 798 €	417 869 €	271 426 €	292 570 €	767 734 €	72 471 €	546 890 €	797 865 €	227 976 €	989 335 €	5 772 792 €	23 267 252 €
Résult. Av. impôt	-84 016 €	-18 099 €	-51 331 €	-81 410 €	-22 835 €	-10 214 €	-82 870 €	-101 051 €	-34 248 €	-75 059 €	-284 635 €	-1 132 638 €
Résultat	-84 016 €	-18 099 €	-51 331 €	-81 410 €	-22 835 €	-10 214 €	-82 870 €	-101 051 €	-34 248 €	-75 059 €	-284 635 €	-1 236 855 €

<u>Assainissement</u>	Peynier	Peyrolles	Puyloubier	Rognes	Rousset	Saint Antonin	Saint Cannat	Trets	Vauvenar gues	Ventabren	Vitrolles	SIPA	SMARH	SIACV	Total DSP
-----------------------	---------	-----------	------------	--------	---------	---------------	--------------	-------	------------------	-----------	-----------	------	-------	-------	-----------

CARE 2018

Produits	133 452 €	293 544 €	105 922 €	138 460 €	728 304 €		233 330 €	503 484 €	30 574 €	69 955 €	2 765 200 €	524 586 €	421 937 €	302 576 €	11 911 176 €
Charges	234 203 €	378 408 €	134 221 €	157 140 €	801 228 €		267 930 €	508 950 €	37 093 €	77 134 €	2 815 800 €	566 967 €	476 187 €	392 217 €	13 440 522 €
Résult. Av. impôt	-100 751 €	-84 864 €	-28 299 €	-18 680 €	-72 924 €		-34 600 €	-105 466 €	-6 519 €	-7 178 €	-50 600 €	-42 381 €	-54 250 €	-89 641 €	-1 628 809 €
Résultat net	-100 751 €	-84 864 €	-28 299 €	-18 680 €	-72 924 €		-34 600 €	-105 466 €	-6 519 €	-7 178 €	-50 600 €	-42 381 €	-54 250 €	-89 641 €	-1 628 808 €

CARE 2017

Produits	138 885 €	313 206 €	108 312 €	757 341 €	757 341 €		238 140 €	298 464 €	26 907 €	72 914 €	2 843 900 €	622 465 €	317 180 €	332 401 €	12 117 922 €
Charges	209 077 €	362 365 €	125 412 €	773 131 €	773 131 €		262 980 €	354 537 €	36 390 €	75 373 €	2 727 400 €	585 102 €	370 611 €	379 163 €	12 952 831 €
Résult. Av. impôt	-70 193 €	-49 159 €	-17 100 €	-15 791 €	-15 791 €		-24 830 €	-56 073 €	-9 482 €	-2 459 €	96 500 €	37 363 €	-53 430 €	-46 762 €	-844 887 €
Résultat	-70 193 €	-49 159 €	-17 100 €	-15 791 €	-15 791 €		-24 830 €	-56 073 €	-9 482 €	-2 459 €	64 600 €	27 694 €	-53 430 €	-46 762 €	-959 719 €

Annexe 2-2 : Tableau présentant les produits, charges et résultats pour les Régies

Régie du Bassin Minier et Garlaban (ex.SIBAM) :

- Eau potable	Année N0	Année N1	Année N2	2018	Ecart année N-1
Produits	4 800 995 €	5 487 352 €	5 677 962 €	5 601 111 €	- 1,35 %
Charges	4 595 913 €	4 679 957 €	4 050 476 €	5 403 380 €	33 %
Résultat avant impôt	205 082 €	807 395 €	1 627 486 €	197 731 €	- 87 %
RESULTAT	205 082 €	807 395 €	1 627 486 €	197 731 €	- 87 %

- Assainissement	Année N0	Année N1	Année N2	2018	Ecart année N-1
Produits	1 672 936 €	2 209 937 €	2 068 359 €	2 180 102 €	5,4 %
Charges	1 618 187 €	1 880 924 €	1 114 960 €	2 724 519 €	144 %
Résultat avant impôt	54 749 €	329 013 €	953 399 €	- 544 417 €	- 157 %
RESULTAT	54 749 €	329 013 €	953 399 €	- 544 417 €	- 157 %

Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) :

Tableaux Eau et Assainissement non renseignés dans le rapport annuel.

Présentation des rapports annuels 2018 des délégataires des services publics de l'assainissement collectif et de l'eau potable du Territoire du Pays Salonais

A – Agglopolé Provence Eau : Contrat de délégation Eau potable du Territoire du Pays Salonais

1- Présentation du contrat de délégation :

La gestion du service public de l'eau potable du Territoire du Pays Salonais est déléguée à la société Agglopolé Provence Eau (APE), filiale de la SEM, qui assure pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Date de notification : 24 juillet 2012

Durée : 12 ans

Echéance : 31/12/2024

Présentation synthétique des avenants conclus avant 2018 :

L'avenant n°1, notifié le 07 janvier 2013, a permis de définir les modalités précises d'affectation du personnel à la société dédiée.

L'avenant n°2, notifié le 07 janvier 2013, a entériné son transfert de la SEM à la société APE.

L'avenant n°3, notifié le 17 septembre 2014, a adapté le contrat pour tenir compte de la modification du rythme de facturation des grands consommateurs et modifier le règlement de service notamment en précisant les dispositions de facturation des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif et non raccordés au réseau d'eau potable.

L'avenant n°4, notifié le 10 décembre 2015, a adapté le contrat pour tenir compte d'une évolution de son périmètre (abandon du forage de la Baronnerie, exploitation du nouveau forage St Sauveur, exploitation de la nouvelle station de potabilisation des Aubes).

L'avenant n°5, notifié le 19 Mai 2017 a adapté le contrat pour tenir compte de certaines évolutions réglementaires et techniques.

2 – Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés.

Part délégataire - tranche de consommation annuelle	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019 en euros hors taxes par mètre cube
Tranche 1 : 0-60 m ³	0,9258
Tranche 2 : 61-180 m ³	1,0184
Tranche 3 : A partir du 181 ^{ème} mètre cube	1,1202
Tranche 4 (uniquement grands consommateurs) : A partir du 1 096 ^{ème} mètre cube	0,9721

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Indicateurs de Performance du service public de l'eau potable	2017	2018	Evolution en % 2017/2018
Volume consommé comptabilisé	9 420 099 m ³	9 217 406 m ³	-2,15
Nombre d'abonnés	46 522	46 961	+0,94
Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	2,26 €	2,17 €	-3,98
Rendement du réseau de distribution	82,76%	80,73%	-2,45
Taux de réclamations	1,7 u/1000 ab	0,53 u/1000 ab	-68,82

- Évolutions juridiques : pas d'évolution en 2018.

- Évolutions économiques :

En k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution en % 2017/2018
Montant des recettes	15 970	17 460	18 462	19 357	20 137	19 656	-2,39
Montant des charges	16 807	17 830	18 794	19 141	19 754	19 761	+0,04
Déficit ou bénéfice avant impôt	-837	-370	-152	216	383	-105	-127

Le résultat cumulé pour les six premières années du contrat est de -865 319 €.

Le résultat prévisionnel du CEP était de +820 554 € à fin 2018, soit un déficit d'exploitation pour le délégataire. Ce déficit s'explique d'une part par des travaux de renouvellement des équipements plus conséquents que prévu en début de contrat et d'autre part par une baisse des volumes facturés en 2018 couplée à une baisse du montant de la part délégataire liée à la formule de révision de prix.

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Un avenant n°6, ayant pour objet l'ajustement des charges supplémentaires prévues à l'avenant 4, la révision des volumes et coûts d'achats prévus au contrat et l'ajout d'un prix nouveau au Bordereau de Prix Unitaire, devrait être notifié au délégataire avant la fin de l'année.

L'impact financier sur la rémunération du délégataire est de -0,92%.

B – Agglopoie Provence Assainissement : Contrat de délégation Assainissement collectif du Territoire du Pays Salonais

1- Présentation du contrat de délégation :

La gestion du service public d'assainissement collectif des eaux usées du Territoire du Pays Salonais est déléguée à la société Agglopoie Provence Assainissement (APA), filiale de la SAUR, qui assure pour le compte de la collectivité, la collecte et le traitement des eaux usées.

Date de notification : 24 juillet 2012

Durée : 12 ans

Echéance : 31/12/2024

Présentation synthétique des avenants conclus avant 2018 :

L'avenant n°1, notifié le 4 janvier 2013, a transféré le contrat de DSP sans aucune modification à la société Agglopoie Provence Assainissement qui s'est substituée dans l'intégralité des droits et obligation de la SAUR - cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2013.

L'avenant n°2, notifié le 07 juillet 2014, a modifié les modalités de facturation des sommes dues par les abonnés du service d'assainissement collectif, non raccordés au réseau public d'eau potable.

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'assainissement payées par les abonnés.

Part délégataire - tranche de consommation annuelle	Tarifs au 1^{er} janvier 2019 en euros hors taxes par mètre cube
Tranche 1 : 0-60 m3	0,6847
Tranche 2 : 61-180 m3	0,7531
Tranche 3 : A partir du 181ème mètre cube	0,8285
Tranche 4 (uniquement grands consommateurs) : A partir du 1 096ème mètre cube	0,7189

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Indicateurs de Performance du service public de l'Assainissement	2017	2018	Evolution en % 2017/2018
Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	1,06 €	1,08 €	+1,89%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	6,59 u/100km	5,48 u/100km	-16,84%
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	99,53%	96,99%	-2,55%
Conformité de la performance des	91,15%	89,81%	-1,47%

ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU			
--	--	--	--

- Évolutions juridiques :

L'avenant n°3, notifié le 16 novembre 2018, a modifié le règlement de service afin d'intégrer les dispositions prévues à l'avenant n°2, a pris en compte de nouvelles charges liées à la réforme dite « Construire sans Détruire », a fait évoluer le périmètre d'affermage, a modifié les travaux prévus à l'annexe 5 du contrat et a ajouté une nouvelle clause de révision financière liée aux impayés.

L'impact financier de cet avenant sur la rémunération du délégataire est de +1,30%.

- Évolutions économiques :

En k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution en % 2017/2018
Montant des recettes	4 921	5 095	6 503	6 142	6 652	7 045	+5,9
Montant des charges	5 128	5 496	6 034	5 809	6 758	6 642	-1,7
Déficit ou bénéfice avant impôt	- 207	- 401	468	687	- 106	403	480

Le résultat cumulé pour les six premières années du contrat est de + 844 k€.

Le résultat prévisionnel du CEP était de +462 256 € à fin 2018, soit un bénéfice d'exploitation pour le délégataire. Ce bénéfice est lié à des recettes plus élevées que prévu, en raison d'une augmentation du volume facturé et des travaux attribués à titre exclusif (branchements neufs).

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Un avenant n°4, ayant pour objet l'extension de capacité du centre de compostage des boues de Salon-de-Provence et son impact sur les charges prévues au Compte d'Exploitation Prévisionnel, devrait être notifié au délégataire avant la fin de l'année.

L'impact financier sur la rémunération du délégataire est de +0,08%.

Présentation des rapports annuels 2018 des exploitants (délégataires, régies personnalisées ou SPL) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile.

A – SAUR : Contrat de délégation sur la commune d'Auriol

1- Présentation du contrat de délégation :

Il s'agit d'un contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et qui arrivera à échéance le 31 décembre 2026 ; il n'y a aucun avenant à ce jour.

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à la SAUR qui assure pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés.

Facture Eau 120 m3 prix moyen/m3	€ HT/m3	Abonnement
Auriol	1,3055 €	Inclus

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

Le 22 décembre 2017, la conduite d'eau potable située dans le tablier du pont de la papeterie a cassé lors d'une remise en service. L'alimentation a été maintenue par une conduite provisoire durant toute l'année 2018, en attendant les expertises et réparations du pont.

Le réseau d'Eau potable au chemin du Raton a été repris en totalité. Les compteurs d'eau potable ont été mis en conformité en les remplaçant en limite public / privé.

	2017	2018	Évolution
Volume produit sur l'année (m3)	1 063 116	1 043 075	-1,9%
Abonnés	4 443	4 515	1,6%
Recettes annuelles € HT	991 700 €	1 112 800 €	12,2%
Charges annuelles € HT	1 055 400 €	1 165 800 €	10,5%
Résultat avant impôt	- 63 700 €	- 53 000 €	- 16,8%
Résultat	- 63 700 €	- 53 000 €	- 16,8%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Chemin du MASCARON et chemin de RATON : fuites importantes et reprise réseau

Bâche du Clos : SAUR a pu constater que l'intérieur du réservoir n'est pas en bon état. Le ferrailage de l'ouvrage est visible à de nombreux endroits et les grilles d'aération au niveau de la cheminée d'aération ne sont pas conformes.

B – VEOLIA : Contrat de délégation sur la commune de Saint Zacharie

1 - Présentation du contrat de délégation :

Il s'agit d'un contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 15 Juillet 2009 et qui arrivera à échéance le 14 juillet 2019 ; il n'y a aucun avenant à ce jour.

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à VEOLIA qui assure pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés.

Facture Eau 120 m3 prix moyen/m3	€ HT/m3	Abonnement
St Zacharie	1,1672 €	Inclus

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

Renouvellement de la pompe n°1 sur la station de pompage de la Brise.

Mise en conformité du local HTA avec le remplacement de la cellule.

	2017	2018	Évolution
Volume produit sur l'année (m3)	401 958	357 140	-11,1%
Abonnés	2 275	2 309	1,5%
Recettes annuelles € HT	620 942 €	604 324 €	-2,7%
Charges annuelles € HT	586 241 €	591 753 €	0,9%
Résultat avant impôt	34 701 €	12 571 €	- 63,8%
Résultat	23 137 €	8 380 €	- 63,8%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

A compter du 15 juillet 2019, la gestion du service public de l'eau potable sera assuré par la société publique locale SPL Eau des collines qui succèdera à VEOLIA.

C – SPL Eau des collines :

1 - Présentation du contrat de délégation :

La SPL L'Eau des Collines fut créée par les délibérations du 10 décembre 2012 (Aubagne), du 19 décembre 2012 (Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), 20 décembre 2012 (La-Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins) et du 27 décembre 2012 (Saint-Zacharie).

Elle est aujourd'hui composée de cinq actionnaires : le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et les communes d'Aubagne, de la Penne-sur-Huveaune, de Cuges-les-Pins et de Saint Zacharie. Elle assure la gestion de la distribution de l'eau sur les communes d'Aubagne, la Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins ainsi que celle de l'assainissement collectif et non collectif sur les 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

2 –Recettes principales perçues par l’exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d’eau et d’assainissement payées par les abonnés.

Facture Eau 120 m3 prix moyen/m3	€ HT/m3	Abonnement
Aubagne et la Penne	1,2742 €	Pas d’abonnement
Cuges les Pins	1,8690 €	Inclus

Facture Assainissement 120 m3	Part délégataire € HT/m3
Aubagne/La Penne/Roquevaire*	0,5652 €
St Zacharie/Auriol	1,4353 €
Cuges les Pins	1,7319 €
6 communes/secteur Etoile*	0,4464 €

* Hors Transport/Traitement Seramm (tarif au 1^{er} janvier 2019 : 0,6161 € HT/m3)

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

Création d’un poste d’ordonnanceur des interventions techniques eau et assainissement au cours du 1^{er} semestre 2018 et mise en place de PDA (outil de planification et suivi des interventions).
Facturation des travaux : intégration, dans le courant du 2^{ème} semestre 2018, de la facturation des travaux eau et assainissement dans le logiciel WAT-ERP.

AG du 19 décembre 2018 : suite au transfert de la compétence eau à la métropole Aix-Marseille Provence, rachat par la métropole Aix-Marseille Provence des 2/3 du capital social détenu par les communes actionnaires, pour un montant de 199 940 € et modification statutaire conformément à l’augmentation du nombre d’administrateurs de la SPL (le conseil d’administration évoluant de 13 sièges à 17 sièges).

Décembre 2018 : signature d’un contrat de mandat d’études et de travaux d’investissement eau portés par la surtaxe eau sur la commune d’Auriol (travaux étalés sur 2019 et 2020).

Déploiement et intégration des données du logiciel SIG (cartographie du réseau), effectué à 80%, tout au long de l’année 2018.

Signature d’un contrat de gestion du service de l’eau pour la commune de Saint-Zacharie pour la préparation de la période de tuilage jusqu’au 15 juillet 2019.

Signature au cours du 2^{ème} semestre 2018 d’une convention de fourniture d’eau embouteillée avec la société BEAUPRE, dans l’hypothèse de la survenance d’une crise nécessitant de pouvoir assurer la continuité de l’approvisionnement en eau.

	2017	2018	Évolution
Volume produit sur l'année (m3)	5 121 882	4 972 029	-2,9%
Abonnés	15 438	15 661	1,4%
Recettes annuelles € HT		8 428 000 €	
Charges annuelles € HT		8 380 000 €	
Résultat avant impôt		48 000 €	
Résultat		42 000 €	

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Les projets envisagés pour les années futures sont de plusieurs ordres :

- Développer le Nexus Eau-Energie par le biais d'actions en faveur des économies d'énergie dans le process de l'eau (mise en place de variateur de vitesse, réflexion sur la création d'énergie à partir de la ressource eau etc...)
- Optimisation dynamique des installations : réflexion sur les réglages de process au plus juste de façon à assurer la performance tout en minimisant la dépense de consommables : réactifs, d'énergie, eau...
- Réflexion sur une réhabilitation de la STEP de Cuges les Pins avec REUSE en fin de traitement.
- Travaux de renouvellement du réseau d'Adduction d'Eau Potable en fonte Ø250 sur le Bd de la Tomette à St Zacharie

D – REGIE DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN (Ex SIBAM)

1 - Présentation du contrat de délégation :

La Régie de REABMG est une régie à autonomie financière et à personnalité morale qui est administrée par un Conseil d'administration (composé de 19 membres dont 10 représentants de la métropole et 9 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie), son Président ainsi qu'un directeur.

Elle assure la gestion de la distribution de l'eau sur les 6 communes du secteur de l'Etoile : Peypin, La Bouilladisse, La Destrousse, Belcodène, St Savournin et Cadolive

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés.

Facture Eau 120 m3 prix moyen/m3	€ HT/m3	Abonnement
6 communes du secteur Etoile	1,6539 €	Inclus

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

Le 31 décembre 2017, le Syndicat Intercommunal du Bassin Minier ((SIBAM) a été dissous par arrêté préfectoral. Cette dissolution est la conséquence de la prise de la compétence eau et assainissement sur son territoire par la métropole Aix Marseille Provence.

Le SIBAM a été remplacé au 1er janvier 2018 par la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, régie à autonomie financière et personnalité morale.

Les nouveaux ouvrages installés sur les réseaux de distribution des 6 communes ont été des compteurs de sectorisation nécessaires à un meilleur suivi du rendement de certaines zones :

- 1 compteur de diamètre 100 mm au quartier du Grand Pré à La Destrousse pour subdiviser le secteur principal de cette commune,
- 1 compteur de diamètre 100 mm au carrefour du stade à Saint Savournin.

	2017	2018	Évolution
Volume produit sur l'année (m3)	1 729 260	1 663 813	-3,8%
Abonnés	10 275	10 083	-1,9%
Recettes annuelles € HT	5 677 962 €	5 601 111 €	-1,4%
Charges annuelles € HT	4 050 476 €	5 403 380 €	33,4%
Résultat avant impôt	1 627 486 €	197 731 €	- 87,9%
Résultat	1 627 486 €	197 731 €	- 87,9%

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Renouvellement du réseau du lotissement du Panorama à La Destrousse

Renforcement du réseau du quartier des Roquettes à La Bouilladisse

Etablissement d'un schéma directeur des 8 communes du périmètre historique du SIBAM

Construction d'un nouveau réservoir à l'Ortolan, commune de Cadolive

Présentation des rapports annuels 2018 des délégataires des services publics de l'assainissement et de l'eau potable du Territoire Istres – Ouest Provence

A – Société des Eaux de Marseille : contrat de délégation du service public d'eau potable sur les communes de Grans et Cornillon-Confoux

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'eau potable pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux concernant les achats d'eau, la production d'eau potable, le transport, la distribution et la facturation de l'eau potable.

* date de notification : 24 novembre 2015

* durée : 12 ans

* échéance : 31 décembre 2027

2 – Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			16,24
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	0,5826
		Tranche 2	m ³	0,7432

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Les volumes produits pour Grans en 2018 s'élèvent à 285.427 m³, en hausse de 4,50 % par rapport à l'an dernier.

Les volumes comptabilisés pour Grans en 2018 s'élèvent à 210.321 m³, en baisse de 3,12 % par rapport à l'an dernier.

Les volumes achetés pour Cornillon-Confoux en 2018 s'élèvent à 96.897 m³, en hausse de 6,26 % par rapport à l'an dernier.

Les volumes comptabilisés pour Cornillon-Confoux en 2018 s'élèvent à 71.890 m³, en hausse de 0,42 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'abonnés est de 2.314 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 2,34 % par rapport à l'an dernier.

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	403,021	497,434	498,141	0,14 %
Montant des charges annuelles en euros	467,534	546,998	591,798	8,19 %
Résultat brut	-64,513	-49,495	-93,658	89,23 %
Déficit ou bénéfice	-64,513	-49,495	-93,658	89,23 %

B – Société des Eaux de Marseille : contrat de délégation du service public d’assainissement collectif sur les communes de Grans et Cornillon-Confoux

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l’assainissement collectif pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux concernant la collecte, le transport, le traitement et la facturation des eaux usées.

* date de notification : 24 novembre 2015

* durée : 12 ans

* échéance : 31 décembre 2027

2 –Recettes principales perçues par l’exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures assainissement payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			13,01
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	0,8215
		Tranche 2	m ³	1,2704

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Les volumes traités sur Grans en 2018 s’élèvent à 314.588 m³, en hausse de 17,78 % par rapport à l’an dernier.

Les volumes traités pour Cornillon-Confoux en 2018 s’élèvent à 37.007 m³, en hausse de 37 % par rapport à l’an dernier.

Le nombre d’abonnés est de 1.899 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 3,77 % par rapport à l’an dernier.

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	296,124	383,766	392,905	2,38 %
Montant des charges annuelles en euros	389,933	443,113	486,352	9,76 %
Résultat brut	-93,811	-59,347	-93,447	57,46 %
Déficit ou bénéfice	-93,811	-59,347	-93,447	57,46 %

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

Le projet immobilier de l'Enclos à Grans va engendrer la création de deux nouveaux postes de relevage.

C – SUEZ : contrat de délégation du service public d'eau potable sur la commune de Fos-sur-Mer

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'eau potable pour la commune de Fos-sur-Mer concernant la production d'eau potable, le transport, la distribution et la facturation de l'eau potable.

* date de notification : 08 septembre 1966

* durée : 54 ans

* échéance : 31 décembre 2020

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			9,85
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	0,5697
		Tranche 2	m ³	0,8806
		Tranche 3	m ³	0,7550

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Les volumes comptabilisés en 2018 s'élèvent à 1.325.196 m³, en baisse de 4,73 % par rapport à l'an dernier.

Les volumes produits en 2018 s'élèvent à 1.858.756 m³, en baisse de 7,07 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'abonnés est de 7.276 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 0,29 % par rapport à l'an dernier.

- Évolutions qualitatives et techniques : Poursuite de la mise en place de vannes de sectionnement par le CT5 dans le cadre du plan d'actions du fait de la non atteinte du rendement seuil fixé par le Grenelle II les années précédentes. Pour l'exercice 2018, le rendement de la commune est conforme aux objectifs du Grenelle II.

- Évolutions juridiques :

Un avenant a été délibéré afin de remplacer le règlement du service et de préciser des points d'exploitation (15/02/2018).

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	1 867,770	2 108,750	2 055,04	-2,54 %
Montant des charges annuelles en euros	1 852,150	1 894,960	2 008,65	6 %
Résultat brut	15,62	213,79	46,40	-78,30 %
Déficit ou bénéfice	10,42	142,530	30,93	-78,30 %

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- La création de la station de production du « Ventillon » (stade de projet) qui permettra à terme de remplacer notamment la station de production de « Fanfarigoule » qui restera un secours.

D – SUEZ : contrat de délégation du service public d'assainissement collectif sur la commune de Fos-sur-Mer

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la commune de Fos-sur-Mer concernant la collecte, le transport, le traitement et la facturation des eaux usées.

* date de notification : 22 décembre 1982

* durée : 37 ans

* échéance : 31 décembre 2020

2 – Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures assainissement payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			11,51
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	1,1274
		Tranche 2	m³	1,3665

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives

Les volumes traités sur Fos-sur-Mer en 2018 s'élèvent à 1.588.092 m³, en hausse de 16,54 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'abonnés est de 6.938 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 10,28 % par rapport à l'an dernier.

- Évolutions juridiques :

Un avenant a été délibéré afin de remplacer le règlement du service, de préciser des points d'exploitation et l'intégration d'ouvrages au périmètre d'affermage (15/02/2018).

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	1 617,570	1 743,990	2 026,23	16,18 %
Montant des charges annuelles en euros	1 566,750	1 676,440	2 039,37	21,65 %
Résultat brut	50,82	67,55	-13,14	-120 %
Déficit ou bénéfice	0*	0*	-13,14	13,14%

*apurement des déficits antérieurs

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- L'étude pour la création d'une nouvelle station d'épuration

E – SUEZ : contrat de délégation du service public d'eau potable sur les communes d'Istres et Miramas

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'eau potable pour les communes d'Istres et Miramas concernant la production d'eau potable, le transport, la distribution et la facturation de l'eau potable.

* date de notification : 04 septembre 1990

* durée : 30 ans

* échéance : 02 septembre 2020

2 –Recettes principales perçues par l’exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d’eau payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			9,67
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	0,6366
		Tranche 2	m ³	0,9846
		Tranche 3	m ³	0,7960
		Tranche 4	m ³	0,6075
		Tranche 5	m ³	0,5134
		Tranche 6	m ³	0,4190
		Tranche 7	m ³	0,3248

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

Les volumes produits pour Istres en 2018 s’élèvent à 3.655.498 m³, en baisse de 6,22% par rapport à l’an dernier.

Les volumes comptabilisés pour Istres en 2018 s’élèvent à 2.960.931 m³, en baisse de 2,17 % par rapport à l’an dernier.

Les volumes produits pour Miramas en 2018 s’élèvent à 2.194.308 m³, en baisse de 16,56 % par rapport à l’an dernier.

Les volumes comptabilisés pour Miramas en 2018 s’élèvent à 1.678.899 m³, en baisse de 2,40 % par rapport à l’an dernier.

Le nombre d’abonnés est de 24.850 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 1,20 % par rapport à l’an dernier.

- Évolutions juridiques :

Un avenant a été délibéré afin de remplacer le règlement du service, d’intégrer au périmètre d’affermage le nouveau réservoir d’Entressen et de préciser des points d’exploitation (15/02/2018).

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	7 819,17	8 579,73	8 485,38	-1,10 %
Montant des charges annuelles en euros	7 113,35	7 847,63	8 269,89	5,38 %
Résultat brut	705,82	732,10	215,49	-70,56 %
Déficit ou bénéfice	470,57	488,09	143,67	-70,56 %

F – SUEZ : contrat de délégation du service public d’assainissement collectif sur les communes d’Istres et Miramas

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l’assainissement collectif pour les communes d’Istres et Miramas concernant la collecte, le transport, le traitement et la facturation des eaux usées.

* date de notification : 03 septembre 1990

* durée : 30 ans

* échéance : 02 septembre 1990

2 –Recettes principales perçues par l’exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures assainissement payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			0
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	1,1914
		Tranche 2	m ³	1,3547
		Tranche 3	m ³	1,1228
		Tranche 4	m ³	0,8909
		Tranche 5	m ³	0,7748
		Tranche 6	m ³	0,6588
		Tranche 7	m ³	0,5429

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Les volumes traités sur Istres en 2018 s’élèvent à 2.751.958 m³, en hausse de 28,97 % par rapport à l’an dernier.

Les volumes traités pour les communes de Miramas et Saint-Chamas en 2018 s’élèvent à 2.035.351 m³, en hausse de 7,37 % par rapport à l’an dernier.

Le nombre d’abonnés est de 23.361 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 1,22 % par rapport à l’an dernier.

- Évolutions juridiques :

Un avenant a été délibéré afin de remplacer le règlement du service, de préciser des points d’exploitation et l’intégration d’ouvrages au périmètre d’affermage (15/02/2018).

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	7 317,460	7 982,720	8 465,09	6,04 %
Montant des charges annuelles en euros	7 428,170	8 178,950	8 866,79	8,41 %
Résultat brut	-110,710	-196,220	-401,70	-104,72 %
Déficit ou bénéfice	-110,710	-196,220	-401,70	-104,72 %

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- La création d'une unité de REUSE sur la STEP de RASSUEN ;
- Des travaux portant sur la réduction des eaux claires météoriques et permanentes sur le réseau d'Entressen.

G – SUEZ : contrat de délégation du service public d'eau potable sur la commune de Port-Saint-Louis du Rhône

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'eau potable pour la commune de Port-Saint-Louis du Rhône concernant la production d'eau potable, le transport, la distribution et la facturation de l'eau potable.

* date de notification : 24 novembre 2015

* durée : 4 ans

* échéance : 31 décembre 2019

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures d'eau payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			13,4095
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	0,4828
		Tranche 2	m ³	0,5570

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Les volumes comptabilisés en 2018 s'élèvent à 607.205 m³, en hausse de 6,93 % par rapport à l'an dernier.

Les volumes produits en 2018 s'élèvent à 892.581 m³, en baisse de 6,05 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'abonnés est de 4.310 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 0,77 % par rapport à l'an dernier.

- Évolutions juridiques :

Un avenant a été délibéré afin de remplacer le règlement du service et de préciser des points d'exploitation (15/02/2018) ;

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	754 ,030	802,070	941,58	17,39 %
Montant des charges annuelles en euros	787,37	874,62	998,29	14,14 %
Résultat brut	-33,340	-75,550	-56,44	25,29 %
Déficit ou bénéfice	-33,340	-75,550	-56,44	25,29 %

4 - Projections et évolutions à venir pour 2019 :

- La création de la station de production du « Ventillon » (stade de projet) qui permettra à terme de remplacer la station de production « Pissarotte ».

H – SUEZ : contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (partie collecte) sur la commune de Port-Saint-Louis du Rhône

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la commune de Port-Saint-Louis du Rhône concernant la collecte et le transport des eaux usées.

* date de notification : 1^{er} janvier 1990

* durée : 30 ans

* échéance : 31 décembre 2019

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures assainissement payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ Gestionnaire Partie Collecte	Part fixe semestrielle			35,97
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m³	0,3204
		Tranche 2	m³	0,7166

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Le nombre d'abonnés est de 6.938 au 31 décembre 2018, soit une hausse de 0,25 % par rapport à l'an dernier.

- Évolutions juridiques :

Un avenant a été délibéré afin de remplacer le règlement du service, de préciser des points d'exploitation et l'intégration d'ouvrages au périmètre d'affermage (15/02/2018).

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	654,950	689,850	723,72	4,91 %
Montant des charges annuelles en euros	634,510	645,770	737,96	14,27 %
Résultat brut	20,44	43,88	-14,24	-132,45 %
Déficit ou bénéfice	0*	0*	-14,24	14,24 %

*apurement des déficits antérieurs

I – SUEZ : contrat de délégation du service public (concession) d'assainissement collectif (partie traitement) sur la commune de Port-Saint-Louis du Rhône

1- Présentation du contrat de délégation :

* Marché de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la commune de Port-Saint-Louis du Rhône concernant le traitement des eaux usées.

* date de notification : 22 décembre 2008

* durée : 20 ans

* échéance : 19 décembre 2028

2 –Recettes principales perçues par l'exploitant :

Les recettes sont issues principalement des factures assainissement payées par les abonnés au 1^{er} janvier 2019.

<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>			Unité	Prix unitaire € HT
Opérateur/ Gestionnaire Partie Traitement	Part fixe semestrielle			22,90
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m³	1,5182

3 - Principaux faits marquants de 2018 :

- Évolutions quantitatives :

Les volumes traités pour la commune de Port-Saint-Louis du Rhône en 2018 s'élèvent à 643.923 m³, en hausse de 33,96 % par rapport à l'an dernier.

- Évolutions économiques :

Les données sont en keuros

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	% variation
Montant des recettes annuelles	785,120	835,840	879,31	5,20 %
Montant des charges annuelles en euros	993,270	1 061,510	1 152,72	8,59 %
Résultat brut	-225,67	-208,150	-273,41	-31,35 %
Déficit ou bénéfice	-225,67	-208,150	-273,41	-31,35 %